Image not found or type unknown

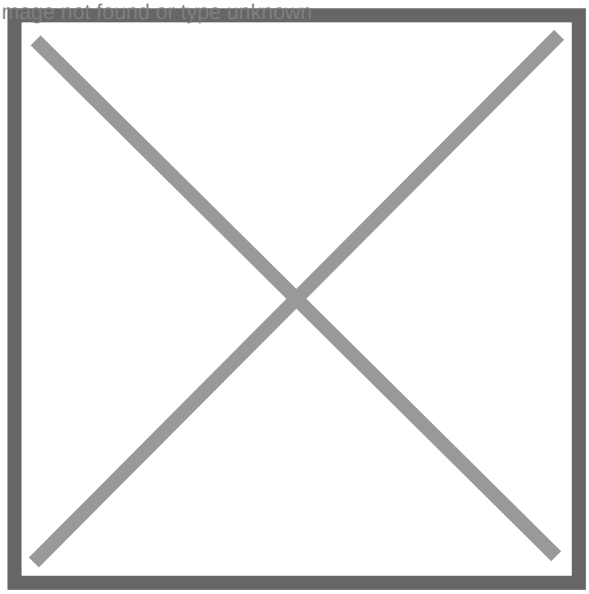

Litige avec la CPAM et Europe assistance

Par **Clementine33**, le **01/06/2013** à **12:44**

Bonjour,
en 2009 au cours d'un voyage en Egypte mon mari a été hospitalisé et a subi des examens médicaux. Europe assistance a réglé l'avance des soins. Mais n'ayant jamais reçu le remboursement de la CPAM, nous n'avons pas pu rembourser Europe assistance. Le problème est que les factures hospitalières sont soient écrites en arabe ou en anglais, la CPAM ne veut pas payer si elle ne sont pas traduites. Nous avons contacté et envoyé le dossier à Europe assistance qui s'est proposé de traduire. Mais rien n'a été fait. La CPAM fait le mort. Europe assistance nous harcèle et nous menace. En dépit de nos courriers AUX et appels téléphoniques aux 2 organismes,nous ne trouvons pas d'issue et nous sommes maintenant mis en demeure de payer 1800 euros sous huit jours.Que pouvons nous faire face à la mauvaise volonté de ces 2 organismes?
Merci pour vos réponses et votre aide.

Par **alterego**, le **01/06/2013** à **13:37**

Bonjour,

C'est au bénéficiaire ou à ses ayants droit qu'il appartient de faire traduire les documents.

Voir annuaire.

Cordialement

Par **Clementine33**, le **01/06/2013** à **13:50**

Merci alterego pour votre réponse. Bien que j au regardé la définition, je ne comprends pas: l'ayant droit correspond à mon mari qui a reçu les soins et qui devrait recevoir le remboursement de la cpam ou le bénéficiaire final de la somme d'argent à recevoir c est à dire Europe assistance? Que pouvons nous faire pour la mise en demeure?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés